AR PREFECTURE
016-200072049-20170705-2017_188-DE
Reçu le 11/07/2017

République Française
Département de la Charente
COMMUNAUTE DE COMMUNE CHARENTE LIMOUSINE
Extrait de Délibération du bureau communautaire
Séance du 5 juillet 2017

>>

Nombre de délégués siégeant au bureau : 16
Présents : 13
Votants : 13
Date de Convocation:
21/06/2017

Titulaires : Monsieur BOUTY Philippe, Monsieur COQ Michel, Monsieur DEDIEU Jean-Luc, Monsieur DELAGE Denis, Madame DERRAS Michèle, Monsieur DUFAUD Jean Michel, Monsieur DUVERGNE Jean François, Madame FOUILLEN Marcelle, Monsieur FOURNIER Michel, Monsieur POINT Fabrice, Monsieur SAVY Benoit, Monsieur TELMAR Roland., Monsieur SOUPIZET Daniel,
Excusés : Monsieur Jacques MARSAC, Madame GUIMARD Elisabeth, Monsieur DUPRE Jean Noël

Délibération : 2017_ 188

Objet : Convention de participation financière du poste du Point d'Accès au Droit à la commune de Confolens.

M. le Président rappelle qu'une délibération en date du 29 mars 2017 concernant la mise en place d'une convention de participation financière pour le poste du Point d'Accès au Droit a été signée entre la Commune de Confolens et la Communauté de communes de Charente Limousine du 1er janvier 2017 au 22 juin 2017.

La commune de Confolens souhaite qu'une convention soit réitérée pour une durée de 12 mois avec tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :
- Autorise Monsieur le Président à signer cette convention de participation.

La présente délibération du Bureau Communautaire peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le tribunal administratif de Poitiers.

Voix pour	**13**	**Voix contre**		**Abstentions**	

Pour Extrait Conforme
le 6 Juillet 2017

Le Président,
Philippe BOUTY

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CHARENTE LIMOUSINE
16500 CONFOLENS